

# PROCÈS VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY DE MEDOC

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2014

*Convocation du 07 août 2014*

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHRISTOLY DE MEDOC s'est réuni dans la salle de la Mairie le 19 août 2014 à 18 heures, sous la présidence de M. Stéphane POINEAU, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane POINEAU, Maire,  
M. Sébastien PEYRUSE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Michèle MACAIGNE, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Mmes Marie-José CLIPET, Bénédicte RABILLER, Angélique DEGAS, Anne BOUTEILLIER et Régine CHEIN, MM. Michel RUIZ, Gilles AURIOL et Serge GAYE.

Absent (s) : -

Était désignée secrétaire de séance : Mlle Aurélie GUYONNAUD

### PROJET DU PORT

Les relevés topographiques confiés au géomètre Michel MARTIN ont été reçus, et ont permis de réaliser un projet pour le Port.

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur PLANTÉ, de la société B.C.D. CONSEILS pour la réalisation de ce projet d'aménagement du Port.

La première étape serait la réfection du quai, rive gauche. Ensuite, rive droite (à l'emplacement actuel des pontons de bateaux), le projet consisterait en l'aménagement d'un quai d'appontement pour des bateaux de plaisance et de passagers. Il faudrait pour cela draguer le chenal avant de créer un ponton (les longueurs d'appontement annoncées seraient de 20 mètres pour les bateaux de passagers et d'une centaine de mètres pour les bateaux de plaisance).

Les conseillers demandent s'il ne serait pas utile d'envisager la création d'une berge de protection et d'une cale de mise à l'eau.

Avant tous travaux, une enquête d'utilité publique et une étude d'impact seront réalisées. Celles-ci sont nécessaires avant la constitution d'un dossier de demande de subvention.

Les délais de constitution du dossier (projet, enquêtes, demande de subvention...) et les demandes d'autorisations durent environ une année avant le commencement des travaux.

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique avec les habitants du village pour les informer du sujet.

### N° 2014-034

### TRAVAUX DE LA MURETTE A L'ENTRÉE DE LA PLACE DU VILLAGE

La murette et la grille à l'entrée de la place du village ont été endommagées par un camion. L'assurance, après expertise, prend à sa charge le montant estimé des travaux de réparations, soit 4 440 €.

Le Maire propose aux conseillers de profiter des travaux de réparations pour décaler d'environ un mètre cette murette pour faciliter l'accès à la place.

Deux devis sont présentés pour la réparation de la murette : l'entreprise RENOM pour un montant de 7819.46 € TTC et l'entreprise LABEYRIE pour un montant de 20875.20 € TTC.

Concernant la grille, un devis est présenté : Monsieur MIQUEU pour un montant de 902 € TTC. Les conseillers municipaux demandent à Monsieur le Maire, artisan ferronnier chez FER ET COULEUR, d'établir un devis. Ils décident de valider celui qui sera le moins cher.

Le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE POUR :

- la réparation et le déplacement de la murette,
- le choix de la société RENOM pour la réparation de la murette,
- le choix du devis le moins cher pour la réparation de la grille.

Et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### TRAVAUX DANS L'ÉCOLE

Le sujet est reporté à une prochaine séance car tous les devis n'ont pas été reçus.

### N° 2014-035

#### TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL

La commission des bâtiments a revu le contrat de location de la salle et propose des changements :

Tarifs de location du foyer rural :

- 180 € pour les habitants de la commune
- 450 € pour les habitants hors commune
- 150 € pour les associations hors commune
- 2 locations gratuites par an puis 50 € pour les associations communales
- 50 € pour la demi-journée supplémentaire
- 1500 € de caution
- Location du vendredi 17 heures au lundi 09 heures

Tarifs de location du mobilier communal :

- 0.50 € la chaise et 1.00 € la table pour les habitants de la commune
- 1.00 € la chaise et 1.50 € la table pour les habitants hors commune
- 250 € de caution
- Location du vendredi 17 heures au lundi 09 heures
- Location accordée que pour les habitants de la Communauté de Communes Cœur Médoc

Des tarifs pour les professionnels (séminaires, sociétés...) seront mis en place quand la salle sera équipée (wifi, vidéoprojecteur, écran...)

Le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE POUR les nouveaux tarifs du foyer rural.

### N° 2014-036

#### VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL À MONSIEUR LACOMBE

Monsieur le Maire présente la lettre de Monsieur LACOMBE et un rapport d'expertise. Ce dernier souhaite acheter le terrain du stade municipal, qui se trouve derrière sa propriété, qui s'étend sur environ un hectare (parcelle E 243 et une partie de la parcelle E 244). Un expert a estimé l'hectare entre 2800 et 3500 € l'hectare. Monsieur LACOMBE écrit dans sa lettre qu'il majore l'estimation de 15000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal VOTE A 8 VOIX POUR, 2 voix contre (M. GAYE et Mme CLIPET) et 1 abstention (M. RUIZ), la vente du terrain du stade municipal à Monsieur LACOMBE, pour une somme de 3500 € l'hectare et une majoration de 15000 € et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

- SIAEPA : Monsieur le Maire présente le rapport annuel du Syndicat. Il est à disposition au secrétariat de la Mairie. Il explique également aux conseillers que le forage de Sigognac va s'arrêter et que la commune dépendra de celui d'Ordonnac.
- WIFI : Le wifi va être installé dans la salle du foyer rural à partir du boîtier se situant dans l'école. Il n'y aura pas de surcoût pour ouverture de ligne et la connexion de l'école n'en sera pas dégradée. Le coût de cet équipement est de 568.41 € TTC.
- Fête communale : Angélique DEGAS, pour la commission « Animation » présente le bilan de la fête communale. Le coût final est d'environ 3800 € en sachant que la dépense liée à l'installation d'un compteur électrique (environ 1800 €, pour les exposants-producteurs du marché) ne sera pas reportée l'an prochain. Au niveau de l'organisation, quelques détails sont à améliorer pour l'année prochaine mais le bilan général est très positif.
- Communauté de Communes Cœur Médoc : Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés que rencontre la CDC. Suite à l'annulation de l'élection du Maire de Bégadan, le Conseil Constitutionnel a ordonné une nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire : à savoir ; le nombre de conseillers communautaires passe de 37 à 31 ; Lesparre gagne 4 sièges, Gaillan et St Germain d'Esteuil ne changent pas et les autres communes perdent 1 siège chacune.
- Angélique DEGAS prend la parole pour évoquer l'installation du mobil-home de Monsieur BOSQ au port. Aucune démarche ni demande n'a été déposée à la Mairie et elle souhaite savoir si cette installation est légale compte tenu de la zone rouge inondation sur laquelle est installée ce mobil-home. La question de dangerosité est évoquée. Monsieur le Maire est en contact avec la Sous-Préfète pour évoquer ce sujet.
- Monsieur Pierre MORIAU prend la parole pour exprimer son mécontentement et son avis défavorable au fait que le foyer rural soit nommé salle « Edgard Pillet ». Il demande pourquoi le nom de cette personne, n'ayant plus aucun contact avec la commune depuis sa naissance, a été choisi et pourquoi le nom du Maire de l'époque n'a pas été mis en avant. Anne BOUTEILLIER explique qu'une plaque commémorative avec le nom Monsieur Paul HÉRAUD sera apposée sur le foyer. Par ailleurs, le choix « Edgard Pillet » vient de la volonté de faire connaître Saint-Christoly du fait de la renommée de ce peintre.
- Monsieur Patrick VEN dit que les caniveaux devant chez lui sont sales.
- Sandrine HÉRAUD prend la parole pour évoquer le problème de la clôture entre le Pré de la Cure et son terrain. Monsieur le Maire lui explique qu'un courrier va lui être adressé pour régler le problème.
- Monsieur Alain DUCOURNEAU se plaint de ne pas avoir reçu dans sa boîte aux lettres le journal « Le Tambour ». Angélique DEGAS lui explique que les conseillers se répartissent sa distribution. C'est un oubli car le conseiller en charge du secteur n'a pas pu assurer la distribution du journal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.